

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Présents:

SCP

Ian Kerr
Jay Davis
Claude Robert

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillère

Kim Gould

Invités

Marie-Claude Page
Terry Kelly
Paul Rivet
Carlos Simoes
Sylvie Charbonneau
Aurélie Walsh
Virginie Tremblay
Yasmin Tehrani
Cindy Maraj
Abrham Sir
Louis Pelletier

Points permanents

Mot d'ouverture

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

1. Affectations d'EDSC

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion:

Le rapport sur les affectations d'EDSC pour la fin de la période 3 est présenté et fait l'objet d'une discussion. La SCP mentionne que 26% des infractions notées proviennent des article 124 et 125 du code canadien du travail. Le STTP propose de réviser les PCV et établir une meilleure communication avec les différents CLMSS dans leurs lieux de travail. Le STTP soulève également qu'un certain nombre de PCV ont été écrites au sujet d'articles entreposés dans les chaufferies et les locaux électriques. Le Comité demande de l'information sur le processus élaboré pour que les membres du CLMSS puissent accéder à ces salles lors des inspections d'établissement. La compréhension de ce processus et la communication de celui-ci au CLMSS pourraient aider à prévenir l'entreposage de ces articles dans ces salles.

Le Comité discute de la rédaction d'un message conjoint à l'intention des membres du CLMSS. Actuellement, seuls les représentants des employés ont une adresse courriel. Le Comité discute de la possibilité de demander aux représentants des employés s'ils désirent transmettre leur adresse courriel personnelle pour recevoir directement des messages du CLMSS. Si les employés ne veulent pas transmettre leur adresse courriel, des copies papier du message peuvent être expédiées par le représentant de l'employé.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP mènera une enquête pour déterminer si les membres du CLMSS ont accès aux zones essentielles de leurs établissements pour effectuer des inspections mensuelles rigoureuses.
2. La SCP invitera le groupe Biens immobiliers à venir discuter des exigences relatives aux extincteurs.
3. Le Comité travaillera sur l'élaboration d'une stratégie de communication pour l'envoi des messages du CNMSS au CLMSS.

2. Aperçu des statistiques en matière de santé et de sécurité:

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion:

La SCP demande au STTP de lui fournir ses commentaires quant aux sujets et à leur portée. Le Comité s'entend sur l'identification de cinq catégories des réductions de risques en milieu de travail. Le Comité confirme qu'il existe un programme pour chaque groupe d'employés représenté par le

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

STTP. La SCP demande au STTP comment il aimerait participer. La SCP demande au STTP s'il aimerait participer aux sous-comités qui seront affectés à chacun des projets.

La SCP propose qu'un énoncé de problème soit formulé pour chaque catégorie. Le sous-comité identifierait aussi les mesures à établir pour chacune des catégories afin de déterminer les forces et les faiblesses du projet. Le STTP s'interroge sur l'utilisation de l'évaluation. Le STTP ne veut pas que des prix (cadeaux) soient associés à ces projets. Le STTP fait part de ses préoccupations quant au fait qu'une compilation des jours sans incidents impliquant des employés puisse décourager ces derniers à déclarer des blessures. La SCP réitère son intention sincère de réduire le risque de blessures pour les employés dans chacun des cinq domaines.

1. Réduction des risques dans les installations

Un nombre élevé de PCV montre qu'il faut améliorer la sécurité dans les installations.

Sujets potentiels: Gestion des matières dangereuses, signalisation, équipement d'urgence, les réparations mineures et résolution des questions relevant de la sécurité.

Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen:

Le Comité mènera une enquête pour déterminer si ces blessures ont été occasionnées par les anomalies relevées par EDSC dans ses PCV.

2. Réduction du risque de violence en milieu de travail de la part d'un tiers

Secteur de violence en milieu de travail qui connaît la croissance la plus rapide et la plus élevée.

Sujets potentiels : Campagnes de communication en interne et en externe, formation des employés, possibilités d'atténuation des risques pour les secteurs à risque élevé.

Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen:

Santé et sécurité mènera cette équipe avec des membres des communications et des ventes au détail, et d'autres intervenants identifiés. Le Comité discute de la possibilité d'une campagne de publicité s'adressant au client non commercial.

3. Réduction des risques au chapitre de la manutention des colis

Les incidents entraînant des lésions musculo-squelettiques sont les plus nombreux et ceux qui augmentent le plus rapidement à l'intérieur des établissements.

Cela s'explique principalement par l'augmentation du volume de colis et de la manutention physique qui s'ensuit.

Sujets potentiels: perspective complète sur les risques de manutention, occasions d'améliorer l'ergonomie à court, moyen et long terme.

Les services techniques dirigeront une équipe pour évaluer ce problème.

4. Réduction du niveau de risque d'ordre ergonomique et hauteur des boîtes aux lettres rurales (BLR)

L'emplacement des boîtes aux lettres rurales est important afin de réduire au minimum le risque d'ordre ergonomique. Les BLR doivent être installées à l'intérieur d'une plage précise.

Cela signifie qu'il importe de mesurer avec exactitude. Les BLR doivent être inspectées chaque année.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Sujets potentiels : Amélioration du procédé de vérification, amélioration des communications avec les clients.

L'équipe de livraison sera à la tête de ce projet.

5. Réduction du risque de glissades, trébuchements et chutes en hiver

Les glissades, trébuchements et chutes constituent la plus importante sphère d'incidents. Afin de réduire ces statistiques, notre action doit cibler plus précisément les conditions hivernales. En particulier les risques que représente la glace, en raison du changement climatique.

Sujets potentiels : Chaussures et bottes, pratique de déglaçage, protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques.

L'équipe Santé et sécurité sera à la tête de ce projet.

Le STTP rappelle à la SCP que la formule des différents-tirage ou octroie de bonus, carte cadeaux, ou autre, n'est pas la solution pour réduire les accidents de travail. Au contraire cette initiative peut décourager les travailleuses et les travailleurs à déclarer un accident de travail par peur de faire perdre le prix convoiter à l'ensemble des employés de l'établissement.

Recommandations et mesures de suivi:

1. Le STTP doit indiquer comment il compte participer à ces programmes au cours de la prochaine réunion.

3. Formation sur la sécurité

Invitée: Sylvie Charbonneau

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion:

Le Comité discute d'une mise à jour de la formation fournie par l'équipe Formation et perfectionnement, en date du 21 mars 2019. Le STTP soulève des préoccupations quant aux nombres inscrit au module 5 qui ont été énumérés dans les présentations. La présentation souligne le nombre de participants qui ont complété la formation du CLMSS.

Le Comité voudrait savoir si le nombre de formations à compléter pour l'annexe DD augmente ou diminue. Le STTP fait part de ses préoccupations quant au fait que des employés n'ont toujours pas suivi les modules de formation requis de l'annexe DD. En particulier, le STTP exprime ses inquiétudes à propos des employés de la vente au détail qui ont suivi la formation du module 5 de vente aux détail sans avoir suivi au préalable les modules 1 et 2 requis à la formation de l'annexe DD. Le STTP demande à la SCP d'élaborer un plan pour terminer les modules de formation en suspens de l'annexe DD pour les employés représentés par le STTP de 2004 à aujourd'hui.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Le STTP fait remarquer une erreur pour le total de participants ayant complété le module 5. Il y'est inscrit 1,186 alors que le total réel est 186.

La SCP explique que la satisfaction totale aux exigences de formation pose des défis étant donné le format actuel du programme de formation de l'annexe DD. Le STTP est d'accord qu'il y a un manque de formateurs dans certaines régions. La SCP travaillera avec le STTP pour confirmer qui devra suivre la formation des formateurs (FDF) pour l'annexe DD pour tous les modules. La SCP réfléchira à une façon d'effectuer un suivi lorsqu'un employé change de poste afin que tout nouveau module requis soit mis à son horaire.

Le STTP fournit une mise à jour sur la formation de formatrice et formateur (FDF) pour la séance du CLMSS qui a eu lieu du 8 au 12 avril 2019. Des préoccupations sont soulevées à propos de la logistique des déplacements et de l'hébergement, et quant au fait que les salles de formation sont très petites.

Le STTP se dit préoccupée la communication tardive pour la synchronisation des déplacements et de l'hébergement. Il y a confusion en ce qui a trait à la réservation des hôtels et aux personnes qui doivent s'acquitter de cette tâche. Le STTP soulève des préoccupations au sujet de l'indemnité journalière qui ne couvre pas la réalité des couts réels engendrés pour les dépenses des repas.

Le STTP fait part de ses inquiétudes à propos du temps de préparation requis par les animateurs de la SCP et du STTP pour collaborer à l'élaboration des séances de discussion. En raison de la journée complète de formation organisée par le STTP le lundi, le formateur du STTP n'est pas disponible ce jour-là pour collaborer au travail de préparation avec la SCP. La SCP réfléchira à la meilleure manière d'effectuer le travail de préparation pour les séances de discussion de la FDF-CLMSS.

Le STTP soulève qu'il est possible de mieux organiser la formation et le contenu. Le STTP aimerait savoir s'il est possible d'ajouter une section pour le formateur pour l'aider à gérer les situations conflictuelles en salle de classe. Les maîtres formateurs du programme FDF-CLMSS devraient aussi recevoir de la formation en gestion de situations conflictuelles.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira la liste du nombre de formations en attente dans la catégorie de la formation autodidacte relative au CLMSS.
2. La SCP enverra au STTP une copie des six modules de formation concernant l'annexe DD.
3. La SCP doit présenter les défis auxquels elle a fait face lors de la tenue des séances de formation de l'annexe DD.
4. La SCP dressera une liste des séances de formation de l'annexe DD en suspens pour les employés représentés par le STTP embauchés après 2004.
5. La SCP doit clarifier les questions relatives aux déplacements et à l'hébergement pour les participants qui assisteront à la formation.
6. La SCP doit clarifier la question du taux de l'indemnité journalière.
7. La SCP doit répondre aux préoccupations soulevées par le STTP concernant le temps de préparation requis pour la séance de FDF du CLMSS.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

4. Mise à jour sur le parc de véhicules

Invité: Paul Rivet

Aperçu:

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion:

Dodge Promaster

Il existe un risque d'ouverture excessive des portes arrière. La SCP a examiné ce problème avec le fabricant; des mesures seront prises pour les futurs modèles pour réduire le risque d'ouverture excessive. Les véhicules Dodge Promasters plus anciens ne seront pas rééquipés.

Itinéraires des FFRS et quatre-quatre

La SCP présente les critères de sélection des véhicules des FFRS, comme demandé lors de la dernière réunion. Depuis 2012, la SCP attribue des VCD de la société avec options de quatre-quatre aux postes de FFRS qui ont 250 BLR ou plus sur leur itinéraire et dont le système indique une exigence de quatre-quatre avant l'attribution des véhicules de la société. Si un employé membre des FFRS à qui l'on a attribué le VCD Grumman LLV exprime des préoccupations quant à sa sécurité durant la saison hivernale (conditions météorologiques et de la route), l'un des formateurs responsables de la sécurité du parc de véhicules se déplacera et évaluera le trajet de livraison de l'employé membre des FFRS. L'évaluation est effectuée avec un employé membre des FFRS à l'aide du véhicule attribué aux FFRS et le formateur soumet ensuite une recommandation. Selon cette recommandation, s'il est nécessaire d'assigner un véhicule à quatre roues motrices, la SCP échangera le VCD Grumman LLV contre un VCD quatre-quatre Honda CR-V.

La SCP a attribué un VCD de la Société avec quatre roues motrices et à traction à 97 postes des FFRS partout au pays, dont 22 en 2018. Une fois que la SCP recevra le nouveau lot de Honda CR-V pour 2019, ils seront attribués à d'autres itinéraires avant la prochaine saison hivernale. Le STTP demande des éclaircissements sur la manière dont on a effectué la distribution de ces quatre-par-quatre. Le STTP demande si la distribution a été faite en utilisant le dénombrement des BLR sur l'itinéraire. La SCP confirmera que le dénombrement des BLR fait partie des critères d'attribution des nouveaux VCD quatre-quatre CR-V.

Le Comité s'entend pour discuter davantage du processus requis lorsqu'une personne lève la main pour indiquer qu'elle a besoin d'un autre type de véhicule. Le Comité veut comprendre le processus employé pour gérer la situation. Comment les formateurs évaluent-ils la situation et qui s'assure de répondre à la préoccupation jusqu'à la résolution du problème?

Le STTP fait part d'une situation au bureau de Chicoutimi où, malgré la demande fait par certain FFRS, il n'y a aucune écoute de la gestion locale. Le syndicat demande à ce qu'une meilleure communication soit établie à cette endroit afin de comprendre et répondre aux besoins des FFRS.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Le STTP pose des questions sur le processus employé pour l'attribution des VCD pour une route rurale. Le STTP fait part d'une étude conjointe de Human Factor North (HFN) qui souligne que l'utilisation d'un dénombrement de BLR par heure doit être appliquée plutôt qu'un dénombrement général total.

Pneus d'hiver sur les VCD

Le STTP rapporte que les pneus montrant une mesure de 5 / 32 presque complètement usés étaient changé à la fin du printemps ce qui a pour effet que l'hiver suivant le pneu d'hiver qui a roulé toute l'été est moins performant pour la saison froide. . On doit changer les pneus avant la saison hivernale. Le STTP demande si la SCP déploiera une campagne pour examiner la condition des pneus au printemps et à l'automne. La SCP indique que l'inspection des pneus fait partie du programme d'entretien préventif. Le STTP souligne que certains employés se demandent si la SCP utilise des pneus adéquats et si elle ne devrait pas plutôt utiliser des pneus à crampons.

Le Comité discute d'une communication potentielle avec les employés responsables d'un itinéraire de livraison motorisée, laquelle insisterait sur l'importance de vérifier la condition des pneus lors du changement de pneus à l'automne et au printemps. La communication sensibiliserait les employés à l'importance de rapporter un manque lorsque les pneus sont presque complètement usés.

Recommandations et mesures de suivi :

- 1.** La SCP doit fournir davantage d'information sur le processus d'attribution des VCD et des VCD à quatre roues motrices sur les itinéraires.
 - 2.** La SCP doit fournir plus d'information sur le processus de requête d'un VCD à quatre roues motrices pour un itinéraire sur lequel un véhicule différent est déjà attribué.
 - 3.** La SCP doit fournir de l'information sur le choix des pneus d'hiver par rapport à l'utilisation des pneus à crampons durant l'hiver.
 - 4.** Le Comité considère la rédaction d'une communication conjointe au printemps et à l'automne pour rappeler aux employés l'importance de vérifier la condition des pneus durant les inspections et la nécessité de rapporter les manques.
 - 5.** La SCP étudiera la durée de vie maximale du VCD Grumman après une remise à neuf.
 - 6.** La SCP déterminera le nombre de VCD Grumman que compte le parc de véhicules.
 - 7.** La SCP répondra quant au nombre d'années que les VCD Grumman feront partie du parc de véhicules.
 - 8.** La SCP évaluera la possibilité d'utiliser des pneus à crampons lorsque les nouveaux pneus ne sont pas disponibles.
- 5. Locations d'EMM pour la période de pointe (11 décembre 2018)**
Invité : Paul Rivet

Aperçu :

Durant la période de pointe, la SCP loue de l'équipement pour faire face à l'augmentation du volume de produits. Le STTP se dit préoccupé par le nombre particulièrement élevé de locations d'EMM cette année. Le STTP se dit préoccupé par le fait que les chariots ergonomiques et les

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

transpalettes de location ne sont pas des pièces d'équipement standard. Certaines d'entre elles ne sont pas équipées d'un frein à main.

Discussion :

La SCP a commencé les réunions de la période de pointe de 2019. La STTP mentionne qu'il n'était pas présent lors de l'examen de la période de pointe de 2019. Le STTP demande s'il aurait eu l'occasion de fournir des conseils à propos de la planification de la période de pointe pour 2019. Le STTP s'enquiert du processus employé pour déterminer où la location d'EMM sera déployée et s'interroge à savoir si le déploiement n'est pas plutôt fondé sur la demande. La SCP explique que les types de modèles recommandés sont déterminés par les services techniques. Les modèles sont déployés selon la disponibilité et les exigences.

LR7 (gerbeuses BT – série P – orange) Prince George

Le STTP exprime des préoccupations quant au nouvel équipement LR7 (BT série P) à l'intérieur de l'établissement de Prince George. Ce modèle d'équipement LR7 n'est toujours pas approuvé par la SCP. La SCP a mené une enquête sur l'unité et a déterminé qu'il ne s'agit pas d'une location pour la période de pointe, mais bien d'un nouveau modèle de l'équipement LR7 existant. La SCP explique qu'il y a des différences entre les modèles. La SCP affirme que le nouveau modèle est approprié pour les travaux.

Le STTP demande si la nouvelle version de l'équipement LR7 entraînera des changements à nos processus quant aux plans, à la formation et aux spécifications. Le STTP souligne qu'il a noté d'importants changements entre les deux modèles et qu'il n'a pas été avisé de ceux-ci par la SCP. La SCP reconnaît qu'elle aurait dû remettre un avis au STTP sur le fait qu'on était sur le point d'introduire ce nouveau modèle avant le début de son déploiement et en aviser ce comité. La SCP effectuera un examen des différences entre les deux unités, y compris une évaluation des risques.

Le STTP affirme que deux blessures sont survenues sur ce nouvel équipement LR7a. Le STTP mentionne que les roues ne sont pas fabriquées à partir du même matériau et que le bras de timon est plus long. La version antérieure était équipée de roues plus souples et avait une meilleure adhérence en présence de poussière et d'eau. Le nouveau modèle est muni de pneumatiques plus rigides; il glisse et son adhérence au sol est moins bonne dans ces conditions. Selon la météo, de l'eau s'accumule occasionnellement dans l'aire des quais et le LR7a risque de souffrir d'une mauvaise adhérence au revêtement mouillé. Le STTP affirme que les fourches sont 3 po plus courtes sur la nouvelle machine et que le monoteneur s'incline vers l'avant, ce qui rend l'empilage plus difficile. Le STTP indique que des employés ont rapporté que le nouveau LR7a fait un bond inattendue après un changement de l'engrenage. Dans la transition de la marche avant à la marche arrière, une pièce de métal assure le changement de direction. L'opérateur ressent l'à-coup lorsqu'il passe de la marche avant à la marche arrière. Le STTP se dit préoccupé qu'aucune formation n'ait été prévue pour les avisé de ce changement.

Le STTP note aussi que le bras de timon est plus long et qu'il pourrait occasionner des microtraumatismes répétés. Le STTP soulève que des employés ont indiqué que cette machine n'est pas équipée de freins et qu'ils aimeraient obtenir davantage d'information sur le système de

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

freinage. Les employés ont aussi rapporté que lorsqu'ils appuient sur un bouton sur le dessous de la poignée, la machine se déplace d'elle-même et pourrait causer un incident.

Le transpalette

Le frein est utilisé pour stabiliser l'engin lorsqu'on travaille à partir du monoteneur. Le STTP fait part de ses préoccupations quant au fait que les planchers ne sont pas toujours plats dans nos bâtiments. La SCP effectuera une analyse du risque pour évaluer l'utilisation de l'équipement avec et sans le frein à main.

Le STTP propose d'effectuer un sondage pour recueillir les impressions des employés. La SCP indique que les services techniques se rendront sur les lieux où des problèmes ont été soulevés, examineront la configuration étroite de l'espace de travail et discuteront avec les employés. Comme il s'agit d'un arrêt d'urgence, nous devons examiner la situation et en arriver à une solution, par exemple, pentes, dispositions du poste de travail, freins d'urgence. Le STTP recommandera les sites qui devraient être visités pour examiner les postes de facteurs.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP communiquera les exigences en matière d'équipement pour la prochaine période de pointe.
2. La SCP fournira un avis lorsque des changements de modèles d'équipement surviendront; une analyse du nouvel équipement LR7 (modèle BT) sera soumise à la réunion du 5 juin 2019.
3. La SCP fournira le nombre de ces unités qui sont sur le terrain et indiquera les lieux où ils se trouvent.
4. La SCP mènera une enquête pour déterminer si ce changement de modèle nécessite des mises à jour à la formation actuelle.
5. La SCP déterminera si l'un de ces modèles se trouve à Ottawa pour que le Comité puisse aller l'examiner.
6. La SCP abordera la question des exigences de formation pour ce nouvel équipement LR7 à Prince George.
7. La SCP considérera la réalisation d'une évaluation des risques pour examiner le transpalette avec et sans frein à main.

6. Déneigement et dégagement

Invités : Carlos Simoes et Terry Kelly

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carlos Simoes)

La SCP fournit une mise à jour sur la réparation printanière des parcs de stationnement. Les

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

réparations commenceront en mai. Les zones critiques seront délimitées à l'aide d'un ruban ou recouvertes temporairement d'asphalte coulé à froid. Les conditions particulières qui sont critiques doivent être entrées dans le système de bon de travail de JLL.

La SCP fournit un aperçu de la manière dont la charge de neige est évaluée. La société répond au STTP qu'il existe un niveau de déclenchement pour évaluer si la charge de neige est trop élevée sur le toit. Lorsque des chutes de neige provoquent une accumulation de plus de 36 po, selon l'information météo locale, on procède à la mesure des charges de neige sur les toits des zones touchées. JLL se rendra sur le site et mesurera le poids d'un bloc de neige de 30,48 cm (12 po) sur 30,48 cm (12 po). S'il est supérieur à 22,68 kg (50 lb), JLL retirera la neige du toit. Le STTP demande s'il y a un potentiel d'accumulation de neige sur certaines portions des toits. La SCP indique que l'on tient compte de la direction du vent durant les phases de conception et de construction. La structure du bâtiment peut être améliorée pour prévenir ces préoccupations. Sa conception permettrait au vent de balayer la neige.

Matériel de rue : (Terry Kelly)

La SCP fait une récapitulation du déneigement pour 2018-2019. La SCP rassemblera l'information dans une présentation qu'elle fera lors de la prochaine réunion. La SCP étudie la possibilité d'utiliser de la saumure et enquête sur le matériel avec lequel travaillent actuellement les municipalités.

Une mise à jour a été effectuée concernant les plaintes selon lesquelles le mobilier urbain n'a pas été dégagé. Du 30 novembre au 31 mars, des 4 798 demandes de déneigement qu'ont reçues nos centres d'appel, environ 80 % des plaintes venaient de l'Ontario et du Québec. Ces plaintes étaient également réparties dans chacune des provinces. 2,3 % des sites ont reçu des plaintes par l'entremise du service d'appel.

Le nombre de serrures gelées diminue d'une année à l'autre. On a reçu des plaintes pour environ 0,5 % des serrures gelées. On a effectué des suivis pour chacune de ces plaintes et les problèmes ont été résolus. Au total, Postes Canada détient plus de 6,2 millions de serrures en matériel de rue.

Le STTP fait part de ses préoccupations à propos du déneigement en Colombie-Britannique. Le Lower Mainland n'est pas couvert par l'appel automatique. Des représentants de SNC Lavalin se sont rendus sur des sites en C.-B. pour se présenter. La SCP indique que si une plainte est liée à un lieu en particulier, il faut rapporter ce lieu et la SCP effectuera le suivi.

Le STTP indique que des employés se sont plaints que les responsables du déneigement ne sortaient pas de leur camion pour pelleter manuellement le endroit moins accessibles. Lorsque le camionneur n'utilise que la lame de son camion pour retirer la neige, il laisse une bordure devant la boîte postale communautaire, ce qui rend son accès difficile. La SCP affirme qu'elle a dû cette année remplacer des entrepreneurs qui ne respectaient pas leurs obligations contractuelles. Le STTP demande une liste des entrepreneurs qui ont été remplacés durant la saison hivernale.

La SCP produira pour la réunion du 5 juin un sommaire des résultats finaux et un document

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

décrivant ce qui doit être accompli pour l'année prochaine. Le STTP enverra des photos à Terry et Claude à des fins de suivi.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP envisagera la possibilité de fournir une liste des contracteurs responsable du déneigement qui ont été remplacés cette saison.
2. La SCP fera une récapitulation de l'hiver 2018-2019.

7. Communications

Invitée: Aurélie Walsh

Aperçu:

Le service Communications travaille aux nouvelles communications en matière de sécurité.

Discussion :

Le Comité discute de la possibilité d'avoir une campagne médiatique de Postes Canada pour les clients qui commandent des colis. Lorsque les clients effectuent des achats en ligne s'il y a un délai ou si le client ne fournit pas une preuve d'identité appropriée au moment de la livraison ou du ramassage, ce dernier adoptera un comportement négatif envers nos employés.

Le STTP suggère que la campagne comprenne du matériel qui humanisera le facteur ou la factrice au lieu de bande dessiné; la communication doit présenter de vraies personnes et de vrais visages. On doit rappeler aux clients de traiter les facteurs et les factrices avec respect et qu'il est inacceptable de lever le ton ou d'utiliser un langage vulgaire et agressif.

Le Comité discute de la possibilité d'enregistrer un message destiné aux clients qui communiquent avec le service à la clientèle, qui indique que l'appel est enregistré, même lorsqu'il est en attente, et que la SCP ne tolère en aucune circonstance la violence en milieu de travail. Le message pourrait rappeler aux clients qu'ils doivent faire preuve de sensibilité et de langage respectueux lorsqu'ils parlent à des représentants du service à la clientèle. Ceci pourrait réduire le nombre d'incidents violents en milieu de travail.

Le Comité discute de l'importance de gérer les attentes du client plus tôt dans le processus. Les exigences d'identification du client doivent être claires au moment de l'achat, de même que les dates de livraison et les délais possibles. Les préposés à la vente au détail devraient facilement avoir accès aux messages pour atténuer l'hostilité d'un client. Le Comité discute de la possibilité d'améliorer les cartes Avis de livraison et le site Web afin de clarifier le message à propos des délais potentiels au moment où les clients repèrent un envoi à l'aide de leur numéro de repérage. Le Comité discute de la possibilité d'accrocher une plaque ou une affiche dans les points de vente au détail pour rappeler au public de demeurer courtois. La campagne devrait toucher tous les types d'interaction : comptoir de vente au détail, la porte, la boîte postale communautaire, le hall d'entrée d'un immeuble, le téléphone et la rue.

Recommandations et mesures de suivi :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

1. Le service des Communications et de Santé et sécurité collaborera avec le Comité pour élaborer une stratégie ayant pour objectif de minimiser les incidents en milieu de travail causés par un tiers.

Points inscrits à l'ordre du jour

8. Aperçu relatif à la politique sur la violence en milieu de travail (30 mai 2017):

Conformément au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (RCSST), la *Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail* doit être révisée tous les trois ans. La version actuelle de la *Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail* a été mise en œuvre le 25 octobre 2013 et sa révision est en retard.

Discussion:

Le Comité s'est dit d'accord pour collaborer à un programme de prévention visant à atténuer les risques et à réduire le nombre d'incidents violents en milieu de travail du fait de tiers.

La SCP et le STTP continuent de discuter des modifications proposées à la *Politique en matière de prévention de la violence en milieu de travail*.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP reconnaît qu'une version révisée de la Politique est toujours attendue.

9. Proposition de politique fonctionnelle concernant la qualité de l'air (11 décembre 2018)

Invitée: Virginie Tremblay

Aperçu:

En réponse aux préoccupations exprimées par le STTP concernant les incendies en Colombie-Britannique, la SCP propose une nouvelle politique fonctionnelle concernant la qualité de l'air. Cette politique aidera les zones locales à prendre des décisions lors d'événements environnementaux.

Discussion:

La SCP fournit une nouvelle version de l'ébauche de la politique aux fins d'examen. Le STTP fournit des commentaires. Le STTP recommande une reformulation de la portée de la politique fonctionnelle. Le STTP recommande l'ajout d'une explication de la différence entre les situations à risque élevé et les situations à risque important. On peut accorder un délai d'environ trois heures aux situations à risque élevé. Toutefois, une situation à risque important de niveau 10 ou 11 signifie que la qualité de l'air n'est pas bonne, qu'une mesure immédiate est requise et que la communication des prochaines étapes doit se faire rapidement. Le STTP souligne que les membres de la direction doivent travailler avec l'équipe d'évaluation et non seulement avec les gestionnaires locaux.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Le STTP fait part de ses préoccupations quant à la liste de contrôle de la qualité de l'air proposée. La SCP examinera la question et considérera la possibilité d'apporter des changements. Le STTP soulève que le processus d'intervention par paliers en cas de désaccord du comité d'évaluation devrait être mené à l'échelle régionale.

Le STTP recommande de mentionner simplement que des masques sont disponibles.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP et le STTP collaboreront pour élaborer le document afin que l'analyse soit terminée avant sa mise en place en mai 2019.

10. Télématic pour l'EMM (17 avril 2019)

Invité: Abraham Sir

Aperçu:

La SCP examine la possibilité d'utiliser la télématic pour l'EMM. Un projet pilote est en cours de planification pour le CDY à Scarborough, en Ontario.

Discussion:

Le STTP demande s'il y a un lien entre les véhicules autoguidés et cet EMM. La SCP indique qu'il s'agit d'un projet pour l'EMM seulement. La télématic enregistrera la distance parcourue, les heures d'opération d'un chariot élévateur, la vitesse, etc. La SCP utilisera les données pour faciliter la gestion de la planification de l'entretien plutôt que d'avoir recours à un entretien périodique. Le STTP demande si la télématic indiquera l'emplacement de l'équipement dans le bâtiment. La SCP indique que le projet pilote a pour objectif de pouvoir déterminer quand vous devez procéder à l'entretien de l'équipement. La télématic automatisera aussi le processus d'inspection avant l'utilisation et les données.

L'information recueillie durant le projet pilote permettra à la SCP de déterminer si l'équipement est trop entretenu ou pas assez entretenu. Le STTP demande pourquoi la SCP a choisi le CDY. La SCP mentionne que neuf nouveaux équipements LR7 sont prévus pour ces installations. Ceci nous aidera en ce qui a trait à l'utilisation du parc de véhicules et à la planification de l'entretien au CDY.

Le STTP exprime des inquiétudes quant au fait que cet équipement pourrait être utilisé à des fins de surveillance des comportements des chauffeurs. La SCP a confirmé que les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins d'analyse de l'équipement et qu'il n'y a aucune intention de se servir de ces données pour de l'analyse de la performance des travailleurs.

Le STTP veut savoir qui aura accès aux données et comment les renseignements personnels seront masqués ou retirés. La SCP explique que cela sera fait grâce à la configuration des données; les rapports seront soumis à ce Comité. Le STTP fait remarquer que l'article 41 de la convention collective stipule ce qui suit : La SCP n'est pas autorisée à évaluer les employés PO4 et PO5 par

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

elle-même; vous pouvez seulement évaluer le groupe. Le STTP demande quelles sont les données de rendement prévu. Actuellement, la SCP effectuera un suivi de l'utilisation de l'équipement avec charge et sans charge pour déterminer l'utilisation de l'équipement. Ceci aidera la SCP à optimiser l'utilisation de la machine.

Les incidents d'impact seront enregistrés dans la télématique pour favoriser l'inspection avant l'utilisation. Ceci contribuera aussi à l'analyse collective de toutes les données sur les machines pour déterminer les améliorations à apporter au programme de sécurité. Les employés peuvent signaler la machine s'ils reçoivent des avis d'insuffisance. La télématique est basée sur le Web et fonctionne avec une caméra. Le STTP se dit préoccupé et veut savoir qui a accès aux séquences saisies par les caméras. Le STTP fait part de ses préoccupations à propos de l'utilisation de ces données sur le terrain. Le STTP veut que la section sur la surveillance dans la convention collective soit appliquée et respecté dans le cadre de ce projet.

Le STTP affirme que ce projet est un changement d'ordre technologique (avis 29).

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra des détails au STTP quant à l'utilisation de l'équipement.
2. La SCP effectuera un suivi auprès du fournisseur pour savoir comment la procédure de contrôle est préparée.

11. Site du convoyeur de Vaughan (17 avril 2019)

Invitée: Cindy Maraj

Aperçu:

La SCP inaugure un nouveau système de convoyeur au nouveau centre de livraison de Vaughan.

Discussion:

La SCP inaugure un nouveau convoyeur au nouveau centre de livraison de Vaughan. Les employés devront pousser les colis sur le convoyeur alimenté par un moteur. Le STTP demande si les colis provenant de clients importants seraient dirigés directement au poste de facteurs aux fins de traitement plutôt qu'à un établissement. La SCP indique que cette conception de convoyeur, comme on la trouve aujourd'hui, lui permet de mieux gérer la capacité dans les établissements. Elle permet de contrôler la capacité du poste de facteurs, l'espace et le délai pour la livraison des colis. Le STTP demande quel est le taux de traitement des colis ciblé pour le nouveau convoyeur. La SCP indique que le taux cible est d'environ 1 000 articles par heure.

Le volume des colis augmente dans le réseau et ce projet peut nous aider à augmenter la capacité des colis durant les heures clés. Le système utilisera une étiquette de dépôt, avec un itinéraire de facteur, un numéro d'enliassage et un plan de tri.

La SCP utilise actuellement ce convoyeur dans ses établissements. Le nouveau module de transition est ce qui différencie ce système. La SCP invite le STTP à venir examiner le prototype au site du fournisseur en juin ou juillet 2019. La SCP aimerait procéder à la révision durant la troisième semaine de juin. Le STTP demande si une évaluation ergonomique sera effectuée.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Le STTP demande s'il y aura consultation pour déterminer s'il s'agit d'un changement technologique. La SCP se renseignera pour savoir s'il s'agit d'un changement technologique et le STTP se prononcera éventuellement sur cette question pour savoir s'il s'agit d'un changement technologique.

La SCP indique que le fournisseur du prototype est de Orangeville, Ontario

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra au STTP une série de dates,

12. Cartes intercalaires sur la sécurité (17 avril 2019)

Invitée: Yasmin Tehrani

Aperçu:

Pour ajouter des messages de sécurité sur les cartes intercalaires.

Discussion :

La SCP a dirigé un projet pilote sur l'utilisation de messages de sécurité sur les cartes intercalaires. En utilisant un mélange de toutes les couleurs sur une base hebdomadaire. On ne prévoit pas effectuer le ciblage du message. Trente cartes intercalaires sont normales, 2 ou 3 sur 30 sont aléatoires. - Des options de messages saisonniers seront explorées, p. ex. la saison hivernale.

Le Comité recommande que les cartes relatives à l'été par exemple, soient retirées pour la saison hivernale. Le projet devrait comporter un processus pour changer le message selon la saison.

La SCP confirme que les cartes seront bilingues.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP révisera le contenu suggéré et formulera des recommandations.

13. Tri assisté par lecteur de paquets (17 avril 2019)

Invité: Louis Pelletier

Aperçu:

La SCP propose un projet pilote sur les lecteurs de paquets qui faciliterait le tri là où il n'y a pas de code postal. L'équipement prendrait une photo de l'adresse avant de déterminer l'itinéraire.

Discussion:

Le STTP demande les données techniques sur la radiation telles que soulignées dans la fiche

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

signalétique du fournisseur. Dans l'éventualité où une personne porterait un stimulateur cardiaque. Le STTP est contre cette initiative et mentionne que ceci aura pour effet de subir une perte de connaissances du tri.

La SCP affirme que plusieurs employés n'ont pas acquis les connaissances en raison de l'absentéisme qui se chiffre à 20%. Cette initiative facilitera le travail et la vérification des erreurs en plus d'offrir de la visibilité au client.

Le STTP demande à voir les plans de travail pour ces stations. De plus le syndicat demande a ce que les CLMSS soient impliqués dans le déploiement de ces lecteurs de paquets.

La SCP effectuera une vérification et déterminera s'il y a un nouveau changement technologique. La manière dont la machine mène les opérations.

Pour le STTP ceci représente un changement technologique.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP présentera le plan du lieu de travail.
2. SCP, 17 juillet 2019, pour un mois.
3. La fiche technique de la SCP pour la radiation.
4. La SCP révisera le plan avec le CLMSS.

14. Nouveau chariot de nouvelle station ergonomique pour les établissements (17 avril 2019)

Invité: Ian Kerr

Aperçu:

On a mené un nouveau projet pilote local à l'établissement de traitement du courrier de London sur l'utilisation d'une nouvelle station ergonomique qui contiendrait l'équipement informatique de la ligne du TCCD. Les anciennes stations informatiques posaient des problèmes sur le plan ergonomique. L'établissement de London a demandé des conseils en matière d'ergonomie pour améliorer la conception de ses postes de travail.

Discussion:

La SCP a trouvé un poste informatique ergonomique de série qui pourrait fonctionner avec l'équipement informatique requis sur la ligne du TCCD. La nouvelle station permet à l'employé de rester debout et d'ajuster la hauteur du moniteur et de la station du clavier. L'employé peut rester debout ou s'asseoir sur un tabouret.

Le STTP fait part de ses préoccupations quant au fait que les roues ne semblaient pas avoir été conçues pour une utilisation industrielle.

Le STTP demande un plan de travail pour ces stations informatiques avec les temps recommandés pour les positions assises et debout.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP commandera deux nouveaux chariots, l'un pour le siège social afin de le présenter au Comité et l'autre pour l'établissement d'Edmonton.
2. La SCP examinera l'usure de l'équipement et déterminera s'il peut résister à l'exposition industrielle.

Points divers

15. Groupe 3 et groupe 4 – Plainte (17 avril 2019)

Le STTP ajoute un point à l'ordre du jour qui a été porté à son attention récemment concernant les groupes 3 et 4. Les gestionnaires de Montréal ont proposé un projet portant sur les plaintes des employés. Le STTP soumet un document qu'il a reçu. Le STTP demande davantage d'information sur la portée du document. La SCP se renseignera sur ce point.

Le STTP propose que le document soit considéré comme un projet national plutôt que comme un projet local. Le STTP recommande que le projet comporte un sondage auprès des employés sur les tâches qui sont effectuées sur une base quotidienne. Le STTP rappelle que lorsque Maximo a été lancé, les employés craignaient de ne pas avoir assez de temps pour accomplir le travail. Le STTP demande s'il y a un inventaire des tâches pour les groupes 3 et 4. Le STTP demande si l'on a effectué un examen des descriptions d'emploi pour s'assurer que les employés à qui l'on a attribué les tâches ont reçu la formation appropriée. Le STTP mentionne que certaines des descriptions d'emploi datent des années 1990. Le STTP a reçu des rapports d'irrégularité indiquant que des emplois n'ont pas toujours été occupés par des employés de la même catégorie d'emploi; ceci diffère selon les lieux.

Le STTP indique qu'une pétition des employés de classe d'emploi MAM 11 dénonce que des employés de classe d'emploi MAM 10 effectuent des tâches pour lesquelles ils n'ont pas reçu de formation. La SCP indique qu'elle examinera les dossiers de Maximo pour comparer les dossiers de formation. La SCP demande si la plainte comporte une composante de maladie mentale.

Le STTP demande que certains employés des groupes 3 et 4 prennent part au projet. Ces employés devraient faire partie du processus en raison de la formation qu'ils ont suivie et des connaissances qu'ils possèdent. Le STTP demande que les employés de classe MAM 10 et MAM 11 fassent partie de l'évaluation. Le STTP demande que ce processus s'inscrive dans une optique nationale et qu'il ne soit pas seulement engagé pour Montréal.

Le STTP propose de travailler avec le CNMSS pour élaborer une vision nationale et suggère que le comité des politiques supervise le projet.

Mesures à prendre:

1. La SCP fera traduire le document vers l'anglais et révisera le document qui sera présenté au STTP.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

17 avril 2019

2. La SCP envisagera un examen de l'inventaire national des emplois effectué par les employés des classes MAM 10 et MAM 11
3. La SCP soumettra à la prochaine réunion une révision du document et sera prête à en discuter.

Points reportés

Programme de DEA

Véhicules autoguidés (SVA)

Chariot de livraison C45a

BPCOM E200 – Cordons Extincteurs

Horaire de l'analyse des risques liés à l'emploi

Analyse des risques liés à l'emploi – Sommaire de la sélection de l'analyse des risques liés à l'emploi

Trieuse de paquets de Montréal

Examen des lésions musculo-squelettiques de Calgary

Projet pilote sur les TDP

Dispositions en vertu de la convention collective (CC) touchant un changement d'ordre technologique

Tests de détection de radon

Lecteur circulaire

Révision des règles de sécurité

Programme Voyant d'arrêt

Points fermés

Support pour écran du SVC

Boîte de dérivation électrique de Halifax

Réunions tenues en 2019:

16 et 22 mars (X)	17 avril (X)	5 juin ()	4 septembre ()	20 novembre ()
------------------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------------	----------------------------